

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 9–13 novembre 2009**

## **RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

**Point 5 de l'ordre du  
jour**

*Pour information\**

**F**

Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2009/5-E/2**  
5 novembre 2009  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **PROCÉDURE DE SÉLECTION ET DE NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DU PAM POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1ER JUILLET 2010 AU 30 JUIN 2016**

**Rapport du CCQAB**

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

United Nations



Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

RÉFÉRENCE: AC/1693

	<p style="text-align: center;">Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</p> <p style="text-align: center;">16 septembre 2009</p>
--	--

Madame la Directrice exécutive,

Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a récemment tenu une réunion avec des représentants de votre Organisation pour examiner le projet de note sur la procédure de sélection et de nomination du Commissaire aux comptes du Programme alimentaire mondial pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2016 (document WFP/EB.2/2009/5-E), soumis au Comité conformément à la décision 2009/EB.A/12 du Conseil d'administration. Aux termes de cette décision, le Conseil demandait au Bureau d'élaborer une recommandation concernant les modalités relatives à la nomination du Commissaire aux comptes et de la présenter à une session informelle du Conseil après avoir reçu les avis du Comité d'audit du PAM, du Comité financier de la FAO et du CCQAB. Le Conseil demandait par ailleurs au Bureau de lui présenter, après avoir pris en compte les contributions fournies durant la consultation informelle, le texte final de la recommandation pour approbation par correspondance. Le Comité consultatif, ayant examiné les aspects administratifs du processus de sélection et de nomination, a formulé les observations suivantes:

Selon le calendrier établi à la page 4 du document susmentionné, le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) aurait dû approuver le processus de sélection au début du mois d'août 2009. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en dépit du retard pris sur le calendrier initial, le Conseil comptait conclure le processus comme prévu et nommer un Commissaire aux comptes à la première session ordinaire de 2010; un calendrier révisé serait distribué en temps voulu. À cet égard, le Comité consultatif souhaite que tout soit mis en oeuvre pour conclure rapidement le processus de sélection et de nomination afin que le nouveau Commissaire aux comptes soit prêt à prendre ses fonctions en juillet 2010. Concernant l'information donnée au paragraphe 6 du rapport, le Comité escompte que son rôle se résumera à discuter les aspects de procédure de la sélection du Commissaire aux comptes.



Le Comité consultatif a pris note des critères d'évaluation énumérés au paragraphe 16 du document, du système de pondération des critères décrit aux paragraphes 17 à 21 et de la directive concernant la notation fournie en annexe. Le Comité observe qu'à la rubrique "Formation et expérience", l'un des critères prévoit une "bonne connaissance des méthodes de vérification des comptes financiers conformes aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)". Au cours de la discussion, les représentants du PAM ont informé le Comité consultatif que ce critère avait été inclus puisque, depuis 2008, le PAM présentait des états financiers conformes aux normes IPSAS. Néanmoins, le Comité a reçu l'assurance que les candidats dont l'État n'avait pas encore adopté/pleinement mis en oeuvre les normes IPSAS ne seraient pas pénalisés par leur manque d'expérience directe en la matière; une connaissance théorique acquise dans le cadre de formations ou selon d'autres modalités appropriées serait prise en considération.

Le Comité consultatif observe que, selon le paragraphe 19 du document, le Groupe d'évaluation pourra décomposer chaque critère de sélection de manière plus détaillée et assigner à chacun des éléments un poids spécifique. Pour garantir le caractère confidentiel de la procédure, le détail des coefficients de pondération appliqués par le Groupe ne sera pas divulgué. S'il reconnaît qu'il puisse être nécessaire d'introduire par la suite des critères secondaires afin de départager les candidats pratiquement ex-aequo, le Comité craint que le manque de transparence de ces dispositions puisse donner lieu à des plaintes. Aussi, le Conseil d'administration pourrait-il envisager de rédiger des dispositions plus détaillées régissant l'usage de critères secondaires, en le limitant par exemple aux cas où une seconde notation s'avérerait nécessaire pour départager des candidats pratiquement ex-aequo; et stipulant qu'ils soient portés à la connaissance des candidats.

Sous réserve des observations formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande au Conseil d'approuver le processus proposé pour la sélection et la nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2016, tel que décrit dans le document WFP/EB.2/2009/5-E.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour soumettre la présente lettre aux membres du Conseil qui participeront à la consultation informelle du 18 septembre 2009.

Veuillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération.

Susan McLurg  
Présidente

Mme Josette Sheeran  
Directrice exécutive  
Programme alimentaire mondial  
Via Cesare Giulio Viola, 68-70  
00148 Rome, Italie